

Cours collectifs de gymnastique Tarifs septembre 2023 à juin 2024

Période	Nombre de mois	TARIFS SCÉENS						TARIFS RÉDUITS SCÉENS						TARIFS NON SCÉENS					
		sur justificatifs						Étudiants, lycéens, chômeurs, RSA sur justificatifs											
		Paie- ment annuel	Prélèvement					Paie- ment annuel	Prélèvement					Paie- ment annuel	Prélèvement				
1er ré- glt	+		n	prélève- ment(s)		1er ré- glt	+		n	prélève- ment(s)		1er ré- glt	+		n	prélève- ment(s)			
septembre - juin	10	250.00 €	25.00 €	+	9	x	25.00 €	125.00 €	12.50 €	+	9	x	12.50 €	300.00 €	30.00 €	+	9	x	30.00 €
octobre - juin	9	225.00 €	25.00 €	+	8	x	25.00 €	112.50 €	12.50 €	+	8	x	12.50 €	270.00 €	30.00 €	+	8	x	30.00 €
novembre - juin	8	200.00 €	25.00 €	+	7	x	25.00 €	100.00 €	12.50 €	+	7	x	12.50 €	240.00 €	30.00 €	+	7	x	30.00 €
décembre - juin	7	175.00 €	25.00 €	+	6	x	25.00 €	87.50 €	12.50 €	+	6	x	12.50 €	210.00 €	30.00 €	+	6	x	30.00 €
janvier - juin	6	150.00 €	25.00 €	+	5	x	25.00 €	75.00 €	12.50 €	+	5	x	12.50 €	180.00 €	30.00 €	+	5	x	30.00 €
février - juin	5	125.00 €	25.00 €	+	4	x	25.00 €	62.50 €	12.50 €	+	4	x	12.50 €	150.00 €	30.00 €	+	4	x	30.00 €
mars - juin	4	100.00 €	25.00 €	+	3	x	25.00 €	50.00 €	12.50 €	+	3	x	12.50 €	120.00 €	30.00 €	+	3	x	30.00 €
avril - juin	3	75.00 €	25.00 €	+	2	x	25.00 €	37.50 €	12.50 €	+	2	x	12.50 €	90.00 €	30.00 €	+	2	x	30.00 €
mai - juin	2	50.00 €	25.00 €	+	1	x	25.00 €	25.00 €	12.50 €	+	1	x	12.50 €	60.00 €	30.00 €	+	1	x	30.00 €
juin	1	25.00 €	25.00 €					12.50 €	12.50 €					30.00 €	30.00 €				

Inscriptions :

Toute inscription s'effectue pour la saison sportive (1^{er} septembre 2023 au 30 juin 2024). Les inscriptions commencent à compter du mois de septembre pour une durée de 10 mois. Cependant, des inscriptions sont possibles tout au long de la saison sportive dans la limite des places disponibles et engagent l'utilisateur jusqu'au 30 juin.

Règlement :

Toute inscription entraîne le règlement intégral des droits d'entrée. Ceux-ci sont à régler le jour de l'inscription :

- soit par un paiement de l'intégralité de la cotisation au service Finances-facturation ;
- soit par un paiement de la 1^{re} mensualité au service Finances-facturation et des mensualités restantes par prélèvement automatique.

Les réductions sont applicables sur présentation d'un justificatif à l'inscription. Si le justificatif est fourni après l'inscription, la prise en compte se fera à compter du mois M+1 de la réception du justificatif. Le cachet d'enregistrement du service Courrier de la mairie fait foi pour un courrier reçu par la poste ou déposé en mairie, la date de réception du courrier fait foi pour un envoi par courrier. Aucune rétroactivité ne sera appliquée.